

## Enjeux de la formation préparatoire au permis 2 roues

### En préalable :

Il existe 3 catégories de permis : Permis **A1**, **A2** ou **A**.

Le permis **A1** est accessible dès l'âge de **16 ans** et permet la conduite d'une cylindrée inférieure à **125 cm<sup>3</sup>**, d'une puissance inférieure à **11 kW** (3 roues moins de 15 kw) et d'un rapport poids/puissance inférieur à **0,1 kW/kg**.

Le permis **A2** est accessible dès l'âge de **18 ans** et permet la conduite d'une cylindrée intermédiaire, d'une puissance inférieure à **35 kW** et d'un rapport poids/puissance inférieur à **0,2 kW/kg**.

Le permis **A** est accessible après **2 ans de permis A2**, en effectuant une **formation** (passerelle) de **7h**.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un 2 roues est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est devenu un outil indispensable convoité par un grand nombre de personnes, mais qui parfois peut ouvrir l'accès à des comportements inconsidérés. Les statistiques d'accidents de la route, en voiture ou en deux-roues, témoignent que les jeunes conducteurs sont particulièrement touchés par la mortalité routière. Par conséquent, savoir se déplacer en toute sécurité représente un enjeu pour tous les citoyens.

Pour aider les nouveaux conducteurs à circuler en considération de tous les risques, un nouveau programme de formation a été mis en place, défini par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne. L'objectif étant d'amener tout usager d'un 2 roues débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les enseignants formés à la conduite et à la sécurité routière et diplômés d'État, soutenus par l'équipe pédagogique, sont habilités pour accompagner la mise en œuvre du projet de permis de conduire 2 roues.

Pour circuler en 2 roues, il est nécessaire de se protéger, donc d'avoir un équipement adéquat. Pour effectuer la formation il vous sera demandé plus que l'équipement obligatoire prévu au code de la route. C'est à dire :

- Un casque homologué (norme CE) avec les autocollants réfléchissants,
- Un blouson de moto avec renforts au coude,
- Des gants homologués (norme CE)
- Un pantalon (de préférence de moto avec renforts aux genoux)
- Des bottes de moto (de préférence) ou des chaussures montantes.

En conséquence, il faut prévoir le budget nécessaire **AVANT** de commencer la formation.

### **Évaluation avant le début de la formation :**

Avant toute inscription, vous ferez une évaluation de conduite qui se déroulera en moto, hors circulation. Cette évaluation pratique permettra de vous donner une idée du volume d'heures nécessaire à votre formation.

### **Les conditions de passages :**

La formation au permis de conduire 2 roues se déroule en trois étapes : l'apprentissage du code de la route avec la validation de l'examen théorique 2 roues (**ETM**) et la formation pratique avec les épreuves hors et en circulation. Le déroulement de ces 3 examens d'État est soumis au Règlement du Ministère de l'Intérieur.

Le candidat à l'Épreuve Théorique Motocyclette, reçoit un résultat favorable quand il obtient au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions. L'ETM porte sur les **règles de circulation** et **de conduite** d'une moto et sur les **bons comportements du conducteur**. L'examen théorique dure environ 20 minutes. Cet examen est valide 5 ans.

Le candidat se présentant aux épreuves pratique hors circulation et en circulation du permis de conduire effectue au préalable un minimum de 8h de plateau et 12 h de circulation (ce minimum est de 15h pour les titulaires du permis A1).

Le candidat doit être âgé de 16 ans (pour le permis A1) ou 18 ans (pour le permis A2) le jour de l'examen.

### **Déroulement de l'épreuve de l'examen hors circulation du permis de conduire :**



- Seul le candidat ayant l'examen du code moto (ETM) valide pourra se présenter à l'épreuve hors circulation.
- Il est obligatoirement accompagné par un enseignant de l'établissement.
- Il présente une pièce d'identité en cours de validité.
- L'inspecteur vérifie l'équipement.
- L'épreuve hors circulation permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).
- L'épreuve dure 10 minutes, vous aurez un résultat favorable si vous obtenez une note A ou B.

### **Déroulement de l'épreuve de l'examen en circulation du permis de conduire :**



- Seul le candidat ayant l'examen du code valide et obtenu favorable à l'épreuve hors circulation, pourra se présenter à l'examen de circulation.
- Lors de son examen, il est accompagné par un enseignant de l'établissement. L'épreuve se déroule avec un inspecteur du permis de conduire et dure 40 minutes.
- Le candidat présente une pièce d'identité en cours de validité.

- L'examineur précisera que le parcours se fera en et hors agglomération, qu'il faut respecter la réglementation notamment les vitesses « jeunes conducteurs » et qu'il y aura une phase d'arrêt.
- Le candidat présente son équipement et fait son installation au poste de conduite avant de partir en circulation.

**LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences**

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule <sup>(1)</sup>								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
					<b>Sous-totaux</b>			
Courtoisie au volant						+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
<b>Total général</b>								

Le candidat ayant obtenu minimum 21 points sur 27 sans erreur éliminatoire tel que :

- franchissement d'une ligne continue
- non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- refus de priorité entraînant un danger
- comportement dangereux, etc ...

reçoit un résultat favorable et peut déposer une demande de fabrication du permis de conduire auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.